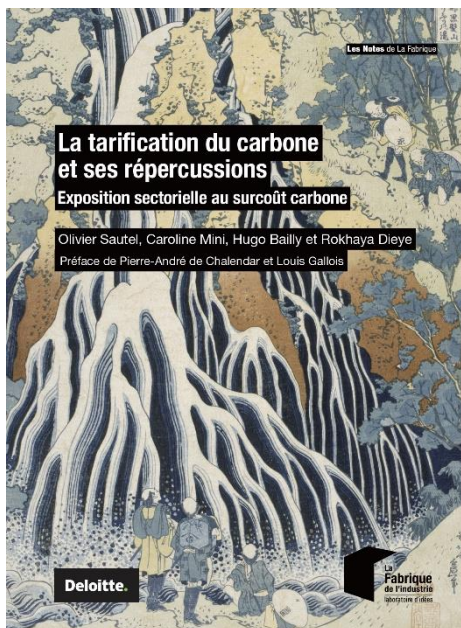


Paris, le 31 mars 2022

L'augmentation du prix des émissions de CO₂ et ses effets sur les entreprises et les ménages français



Dans un nouvel ouvrage, La Fabrique de l'industrie et Deloitte évaluent pour la première fois le risque d'augmentation des coûts pour l'ensemble des secteurs de l'économie française, du fait du renchérissement des émissions de CO₂.

La tarification du carbone est un instrument central des politiques climatiques, dont la traduction financière est variable d'un secteur à l'autre. Cet ouvrage réalisé en partenariat avec Deloitte et La Fabrique de l'industrie intitulé *La tarification du carbone et ses répercussions*, montre comment le prix des émissions, appelé à augmenter, se répercute sur les entreprises et les ménages français. Cette étude évalue le risque de surcoût et ne cherche pas à prédire ce que seront les coûts réels dépendant d'autres effets, notamment ceux du progrès technologique et de l'évolution de l'offre et de la demande suite à une hausse du prix.

Un surcoût total de 58 milliards d'euros pour les producteurs français

Sur la base d'un prix à 250 € par tonne de CO₂, soit le coût social du carbone estimé à horizon 2050 par le rapport Quinet, les émissions des producteurs français coûteraient 58 milliards d'euros (autour de 2,5 points de PIB). Mais tous les secteurs d'activité n'ont pas la même capacité à absorber ni surtout à répercuter à leurs clients ce surcoût lié à la tarification des émissions.

Préserver sa marge ou ses parts de marché ?

Certaines entreprises ont en effet la possibilité de répercuter une partie du coût du carbone dans leurs prix de vente afin de préserver leur marge, au risque de perdre une partie de leur clientèle. D'autres doivent à l'inverse préserver le pouvoir d'achat de leurs clients quitte à rogner leur marge. Cette capacité de répercussion dépend de plusieurs facteurs, notamment du type de marché, de l'intensité de la concurrence ou encore de la variation du coût marginal de production. Prendre en compte ces répercussions inéluctables permet d'évaluer l'enjeu économique de la transition énergétique bien au-delà des secteurs les plus émetteurs, en saisissant au contraire la transformation globale de nos économies et de nos comportements.

Un surcoût très élevé pour certains secteurs... et partagé à 40 % par les ménages

Ce surcoût lié aux émissions, une fois répercuté le long des chaînes de valeur, représenterait jusqu'à 18 % du chiffre d'affaires du secteur aérien et 9 % de celui des fabricants de ciment, de verre et des autres produits minéraux non métalliques (en l'état actuel de la demande qui leur est adressée et des technologies).

Mais les entreprises ne seraient pas les seules à devoir supporter ce coût. En effet, en raison de ces répercussions en cascade dans les prix de vente, « **les ménages pourraient assumer environ 40 % de ce coût car cette tarification des émissions de carbone induit le renchérissement de nombreux biens de consommation, soulevant la question de son acceptabilité sociale et de l'usage de ses recettes** » indique Olivier Sautel, Associé au sein du département Economic Advisory chez Deloitte. « **Ces dernières pourraient être redirigées pour soutenir les investissements bas carbone et la consommation de biens peu carbonés ; un juste équilibre doit être trouvé pour inciter à réduire les émissions ainsi que la consommation de produits carbonés, tout en préservant les ménages les plus modestes** » ajoute Caroline Mini, cheffe de projet à La Fabrique de l'industrie.

Accompagner les entreprises dans leurs trajectoires de décarbonation

À la lumière de cette exposition au risque, on voit quelles sont les entreprises qui doivent en priorité renforcer leur stratégie de décarbonation. Elles ont intérêt à agir dès lors que le coût d'abattement des investissements, permettant de réduire leurs émissions directes et indirectes, est inférieur au prix du carbone anticipé. À défaut, nombre d'entre elles pourraient être exposées à des niveaux de tarification affaiblissant leur capacité d'investissement, et mettant potentiellement leur pérennité en question. L'investissement public et privé constitue donc, à cet égard, un levier décisif pour réduire dès à présent l'impact socio-économique du surcoût induit par la tarification carbone.

Contacts

Anaïs Davezac

Relations Presse Deloitte
+ 33 (0) 6 50 55 35 85
adavezac@deloitte.fr

Mathilde Jolis

La Fabrique de l'industrie
+ 33 (0) 6 28 91 61 59
mathilde.jolis@la-fabrique.fr

A propos de Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL), société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. DTTL (ou "Deloitte Global") ne fournit pas de services à des clients. Pour en savoir plus sur notre réseau global de firmes membres : www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.